



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard AGUIAR, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2015

Présents :

Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Alexis COUTIER, Marc VOITELLIER, Carole DELAGE, Marie-Hélène CHANAL

Absents représentés :

- Jacqueline BAPTISTE (pouvoir à Bernard AGUIAR),
- Carole PEZRON (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Pierre FOURNIER (pouvoir à Marc VOITELLIER),

Absents excusés:

- Alvina AUGER
- Gérard DELEUZE

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 14

Absents représentés : 3

Votant: 17

Secrétaires : Mme BARD Stéphanie et Nadine DEMAY sont élues secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Partie 1: Présentation du schéma de mutualisation – M. Yvonie RAMIS, DGS Vichy Val d'Allier

Partie 2:

Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2015,

1. Intercommunalité :

- 1.1. Délibération : Validation du schéma de mutualisation de Vichy Val d'Allier,
- 1.2. Délibération: Urbanisme – nouvelle compétence de l'ATDA,
- 1.3. Présentation du rapport annuel du SIVOM,

2. Affaires scolaires:

- 2.1. Délibération : Cantine scolaire – tarifs,
- 2.2. Délibération: Convention d'objectifs et de financement – CAF,

3. Affaires financières:

- 3.1. Délibération: Décision modificative n°1 Budget "locaux commerciaux": Matériel bar-restaurant,
- 3.2. Délibération: Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'un plateau surélevé,

4. Ressources humaines:

- 4.1. Délibération: Tableau des effectifs : emploi de secrétaire général,

5. Point sur les décisions du maire:

- 5.1. Refonte du contrat d'assurance MMA,
- 5.2. Marché de fourniture de repas en liaison froide – cantine école.

Questions diverses

Présentation du schéma de mutualisation

Les Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, doivent établir, dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Une démarche partenariale et participative a été mise en place, entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (VVA) et ses communes membres.

Ainsi, les élus communautaires et communaux, les agents de VVA et des communes membres et les organisations syndicales ont été associés tout au long du processus d'élaboration du schéma de mutualisation.

Une partie du projet de schéma de mutualisations sera mise en œuvre dès 2016 :

- ADS (Application du Droit des Sols),
- Ressources Humaines,
- Finances,
- Marchés Publics - Achats,
- Conseil juridique - Assurance - Patrimoine - Fiscalité,
- Archives,
- Informatique - Téléphonie - SIG (Système d'information Géographique),
- Ingénierie (bâtiments - voirie),
- Enseignement musical.

Les premières mutualisations seront mises en œuvre dans les communes transférant du personnel. Toutefois, des services seront apportés aux autres communes. Le schéma de mutualisation n'est pas figé dans le temps, il pourra faire l'objet d'évolutions pour tenir compte de nouvelles opportunités et répondre à des demandes nouvelles de la part des communes.

D'autres pistes seront à mener entre 2016 et 2020 notamment en matière de :

- Politique et équipements culturels (dont la lecture publique),
- Politique et équipements sportifs,
- Espaces verts et Centres Techniques Municipaux,
- Restauration collective,
- Prévention des risques - Voirie - Action sociale - Eau potable,
- Tourisme.

Le projet de schéma de mutualisation :

- Prévoit un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Détaille l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de VVA et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement (création de services communs et transfert de compétence – étape 1),
- Décrit les modes de financement des services mutualisés et les modalités de pilotage et de suivi de la mutualisation.

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2015.

1. Validation du schéma de mutualisation de Vichy Val d'Allier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au rapport transmis par le Président de VVA comportant projet de schéma de mutualisation.

2. Urbanisme – nouvelle compétence de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014 et proposant un service urbanisme.

3. Présentation du rapport annuel du SIVOM,

Le conseil municipal, considérant que le document n'appelle pas d'observation particulière, prend acte du rapport du SIVOM de la Vallée du Sichon :

- 16 communes (de la montagne bourbonnaise à Bellerive sur Allier),
- 11 000 abonnés au réseau d'eau potable dont 854 au Vernet,
- Réseau de très bonne qualité sur la commune du Vernet (très peu de perte).

4. Cantine scolaire – tarifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 voix pour et 1 contre décide d'appliquer à compter du 31 aout 2015 le tarif suivant :

- cantine scolaire: 2.75€ le repas enfant.

5. Convention d'objectifs et de financement – CAF

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Allier, la convention de prestation de service pour le financement des garderies périscolaires et des TAP, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

6. Décision modificative n°1 Budget "locaux commerciaux": Matériel bar-restaurant,

Suite au départ du titulaire du bail commercial du restaurant « Le Font Fiolant », le conseil municipal autorise les modifications budgétaires nécessaires pour permettre le rachat du matériel de cuisine et de service.

7. Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'un plateau surélevé

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un plateau surélevé route de Vichy qui répondrait aux enjeux sécurités des piétons et au ralentissement de la vitesse. Le coût des travaux est estimé à 14 499.50€ HT dont 5799.80€ serait subventionné au titre des amendes de police. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions approuve le devis estimatif présenté.

8. Tableau des effectifs : emploi de secrétaire général,

Suite à la procédure de recrutement lancée depuis le 21 avril dernier, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'emploi de secrétaire général de mairie sera occupé par un agent contractuel, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, étant donné qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

9. Point sur les décisions du maire:

- **Refonte du contrat d'assurance**

Les conditions particulières du contrat MMA (assurance multirisque de la commune et assurance juridique des élus et des techniciens), ont été actualisées. Le montant des cotisations annuelles sera ainsi diminué, il s'élèvera dorénavant à 9 159.00€ TTC.

- **Marché de fourniture de repas en liaison froide – cantine école :**

Le marché de livraison de repas en liaison froide a été attribué au Centre Hospitalier de Vichy (03200) .

Le montant de l'offre retenue se décline de la manière suivante :

	Repas	Collations
Taux de la TVA :	5,50 %	10.00%
Montant HT :	2,75 € l'unité	0.33 € l'unité
Montant TTC :	2,90 € l'unité	0.3630 € l'unité